



CHARTRE SANITAIRE GITES DE FRANCE®

Parce que cette année plus que tout, votre confort, votre santé et votre sécurité sont au coeur de nos priorités, nos propriétaires Gîtes de France® s'engagent pour vous accueillir dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Propriétaire Gîtes de France® :

- Je suis le référent sanitaire de mon hébergement.
- Je prends soin de ma santé et de celle de mes proches en respectant les gestes barrières dans toutes les situations de ma vie personnelle et aux contacts de mes hôtes.
- Je m'engage à placer mon hébergement en "quatorzaine" en cas de suspicion de COVID-19 dans le secteur le concernant ou concernant mes proches (famille, salariés, etc...).
- Je prends soin de mes hôtes en garantissant l'application du protocole sanitaire Gîtes de France® et des réglementations des pouvoirs publics en matière de pandémie.
- J'aère, je nettoie et désinfecte mon hébergement entre deux locations.
- Je mets à disposition de mes hôtes les produits nécessaires à l'application des gestes barrières ou à la désinfection de l'hébergement pendant leur séjour.
- Je procède à l'accueil et au départ de mes hôtes en limitant les temps de contacts physiques au strict nécessaire tout en préservant au mieux **le sens de l'hospitalité et de l'humain propre à notre réseau Gîtes de France®**.
- J'adapte les prestations (tables d'hôtes, usage du spa/piscine, ...) que je propose en fonction des nécessités sanitaires et en accord avec les décisions du gouvernement.
- **Je partage avec mes hôtes toutes les informations et connaissances que je détiens sur les commerces, les producteurs locaux et les lieux touristiques à proximité qui s'engagent comme moi pour une plus grande sécurité sanitaire.**

Cette chartre, pourra être adaptée en fonction des décisions gouvernementales prises au sujet du Coronavirus. Elle est aujourd'hui la priorité du réseau Gîtes de France, et engage ses adhérents à respecter les règles des pouvoirs publics ainsi que les mesures d'hygiène spécifiques en matière de pandémie liée au Coronavirus.



Document d'aide à l'entretien du logement

Chers clients,

Voici quelques informations et bonnes pratiques qui pourraient vous être utiles pour entretenir le logement dans le contexte post confinement.

Rappel des conditions de transmission du virus COVID

Quand vous êtes touchés par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- o Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de toux, en cas de contact étroit, c'est à dire : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- o Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- o Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.
- o Quand vous mangez, buvez, fumez ou "vapotez", si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou les verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Quelques rappels pendant votre séjour :

Gestes à éviter dans le nettoyage du logement pour ne pas mettre le virus en suspension :

- La pulvérisation de produit directement sur les surfaces
- L'aspiration des sols
- L'utilisation d'éponges, chiffons, préférez les lingettes jetables

Lavez la vaisselle avec une eau très chaude ou au lave-vaisselle à 60 °.

Procédez plusieurs fois par jour à la désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés à l'aide de lingettes désinfectantes.

Ventilez l'hébergement en procédant à une aération régulière par ouverture des fenêtres avec les règles habituelles d'ouverture (10 minutes matin et soir voire 20 minutes par jour).

Lavez-vous les mains soigneusement avant et après chaque étape de nettoyage. Utilisez du savon et de l'eau, et frottez pendant au moins 20 secondes. Si ce n'est pas possible utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins **70% d'alcool** (idéalement un gel hydroalcoolique).

Aidez nous :

A votre départ, pouvez vous :

- Mettre le linge de maison dans le panier de linge sale ou dans la machine à laver,
- Ouvrir les fenêtres

Bon à savoir :

L'eau de Javel domestique diluée à 0,5% , les produits d'entretien (validés par la norme 14476) avec au moins 70 % d'alcool et la plupart des désinfectants enregistrés par l'agence de protection de l'environnement sont considérés comme efficaces contre le coronavirus.

Ne mélangez jamais l'eau de Javel domestique avec de l'ammoniaque ou avec d'autres produits d'entretien car cela peut libérer des gaz toxiques.